

Le guide **Rèduxia**

Les e-chèques cadeaux



Livre 3



Sommaire

01 RÈGLEMENTATIONS URSSAF

02 BON À SAVOIR

03 CHOISIR RÉDUXIA POUR LES E-CHÈQUES

04 LES ÉVÈNEMENTS URSSAF & LES E-CHÈQUES

01 RÈGLEMENTATION URSSAF

Les **chèques cadeaux** donnés aux salariés par le **Comité Social et Économique** (CSE) sont généralement soumis aux **cotisations de sécurité sociale**.

Cependant, l'**URSSAF** accorde une **exonération de cotisations et contributions** si le montant total des chèques remis à un bénéficiaire au cours d'une année civile est **inférieur ou égal à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale**, ce qui correspondait à **183€ en 2023**.

Si les trois conditions cumulatives ci-dessus ne sont pas respectées, le montant total des chèques cadeaux attribués au salarié au cours de l'année civile sera assujéti aux **cotisations, dès le premier euro**.

Par ailleurs, lors de certains événements organisés par l'URSSAF, une réglementation plus souple s'applique à la distribution de chèques cadeaux. Dans ce cadre, il est possible d'offrir **jusqu'à 183 € par bénéficiaire et par événement**, à condition de respecter les conditions suivantes :

1. Le chèque cadeau doit être utilisé spécifiquement en **lien avec l'événement**.
2. Le **montant** du chèque cadeau doit correspondre aux **pratiques habituelles**.
3. Le chèque doit être attribué lors de l'un des événements suivants : **Noël du salarié, Noël des enfants, rentrée scolaire, mariage ou PACS, naissance ou adoption, départ en retraite, fête des mères/pères, Sainte Catherine, Saint Nicolas**.

02 BON À SAVOIR

- Les **chèques cadeaux** sont attribués uniquement aux **bénéficiaires concernés par l'événement** correspondant.

Par exemple, un salarié sans enfant ne recevra pas de chèque cadeau pour la rentrée scolaire, Noël des enfants, la fête des mères ou la fête des pères.

- Si deux conjoints travaillent dans la même entreprise, le **seuil d'exonération s'applique individuellement** à chacun d'eux et pour chaque événement.
- Les chèques cadeaux pour la **rentrée scolaire, Noël** des enfants et la **naissance** sont distribués pour **chaque parent** en fonction du **nombre d'enfants**.
- Peu importe la forme du chèque cadeau (digital, carte ou papier), tous sont soumis à la même réglementation.

Cependant, les **chèques culture** bénéficient d'un traitement différent, étant **exonérés à 100% de cotisations et contributions sociales**, pourvu qu'ils permettent aux bénéficiaires d'accéder à des activités ou prestations culturelles. Parmi les avantages du chèque culture :

- **Pas de plafond d'exonération**
- Possibilité de l'attribuer en une ou plusieurs fois à n'importe quel moment de l'année.

03 CHOISIR RÉDUXIA POUR LES E-CHÈQUES

- Le montant du chèque cadeau est **crédité automatiquement** sur la **plateforme Réduxia**.
- Le chèque cadeau ne peut être utilisé que pour des **univers liés à l'événement** en question.
- Aucun **coût logistique** ou **besoin de stockage** n'est appliqué.
- Il n'y a **aucun risque de perte ou de vol** du chèque cadeau.
- La mise en place du chèque cadeau digital est **adaptable en fonction des normes URSSAF**.

- Vous avez la **liberté** de décider :
 - Du **montant attribué** à chaque bénéficiaire.
 - Du **type spécifique** de chèque cadeau à offrir.
 - Des **critères d'éligibilité** qui ne créent aucune discrimination.
 - Des **dates de lancement** selon vos préférences.

Les avantages pour les **bénéficiaires** :

- Ils profitent d'un avantage pratique, adapté à une **utilisation quotidienne**.
- Le chèque cadeau digital offre une **grande variété d'offres** en ligne éligibles aux **Activités Sociales et Culturelles (ASC)**.
- Ils peuvent **cumuler** ce chèque cadeau avec les **remises déjà disponibles sur la plateforme Réduxia** pour les produits éligibles aux ASC.
- Chaque chèque cadeau peut être utilisé en **plusieurs transactions**, selon les besoins.
- Ils ont la possibilité de **l'utiliser au centime près**, ce qui en facilite l'usage.
- Le **solde restant** sur le chèque est **mis à jour en temps réel**, permettant ainsi de suivre facilement son utilisation.

04 LE E-CHÈQUE S'ADAPTE À VOS ÉVÈNEMENTS

- Pour **Noël**, profitez d'une large sélection d'articles allant des jouets à l'électroménager, en passant par les articles pour la maison, le jardin, la presse, les loisirs, et bien d'autres encore.
- À l'occasion de la **rentrée scolaire**, bénéficiez d'avantages chez des enseignes telles que Carrefour, Fnac, et bien d'autres.
- Explorez le monde de la **culture** avec des offres pour assister à des spectacles, concerts, cinémas, visiter des musées, vous plonger dans des livres, bandes dessinées, écouter de la musique, et bien plus encore.

